

Inscription Via le Compte Professionnel de Formation (CPF)

Étape 1 : Créer son Espace personnel sur le site du CPF

Pour vous inscrire et financer votre formation avec votre CPF vous devez commencer par créer votre compte sur le site suivant :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Vous n'avez besoin que de votre numéro de sécurité sociale.

Étape 2 : S'inscrire à nos formations

Dans l'onglet Menu, cliquez sur Recherche Formation.

Dans la barre de recherche vous inscrivez « Permis B » à Meaux.

Ensuite dans l'onglet « Filtre », cliquez sur « Nom de l'organisme » et tapez « Auto-École Colbert ».

Vous pourrez visualiser notre catalogue de formation.

Choisissez la formation qui vous convient, en cas de doute contactez l'auto-école. Attention, certaines formations sont soumises à conditions.

Remplissez les champs manquants sur le formulaire pré-rempli, validez et finalisez votre inscription.

ATTENTION : Une double authentification via le compte Franceconnect, il faudra renseigner le mot de passe de votre compte Ameli ou de votre compte impots.gouv.

Ensuite, vous vous redirez à nouveau sur votre compte CPF et vous validez votre inscription à la formation.

Étape 3 : Validation de votre dossier par l'Auto-école.

Dès que l'auto-école reçoit votre dossier, une conseillère prendra contact avec vous afin de vérifier votre éligibilité*et s'assurer que vous avez choisi la formation qui vous convenait.

Suite à cet entretien, l'auto-école validera votre dossier et vous enverra **une proposition que vous devrez valider à votre tour.**

Étape 4 : L'inscription à l'auto-école

Rendez-vous à l'auto-école, au 14 Avenue Winston Churchill 77100 Meaux ; muni des documents exigés pour la formation choisie.

L'auto-école procédera à votre inscription et vous remettra les outils pédagogiques nécessaires pour débiter votre formation.

L'auto-école vous déclarera entrée en formation sur votre compte CPF.

*Attention, le financement du permis de conduire avec le CPF est soumis à conditions